RÈGLEMENT DU CONCOURS MONDIAL
« CARTES POSTALES DU CONTINENT » —
Concours de captures d'écran de The Witcher 3 : Wild Hunt

§ 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (ci-après le « **Règlement** ») décrit les conditions du **concours « CARTES POSTALES DU CONTINENT »** (ci-après le **« Concours** »).
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (ci-après les « **Participants** ») à capturer une thématique spécifique de The Witcher à l'aide du mode photo du jeu (« **Photographie** »).
3. Vous devrez nous envoyer votre Photographie sous la forme d'une image enregistrée au format .png ou .jpg, par le biais du site : thewitcher.com/screenshot-contest. Vous trouverez les conditions de soumission détaillées à l'article 4.
4. Les Prix seront décernés aux Participants qui créeront les Photographies les plus créatives et originales et nous les auront envoyées durant la Période du Concours, avec toutes les autres informations requises détaillées dans l'article 6

   (ci-après les « **Gagnant(s)** »). Nous récompenserons un total de 3 Gagnants par catégorie.
5. Le Concours est organisé par CD PROJEKT S.A., une société sise à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74) et inscrite au registre des entreprises de la National Court Register par la Cour fédérale de Varsovie à Varsovie, 14e Département commercial du Registre national polonais, sous le numéro de registre polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP

   734-28-67-148, au capital social de 100 738 800,00 PLN payé dans sa totalité (ci-après « **nous** » ou les « **Organisateurs** »).
6. Le Concours est organisé en collaboration avec Alienware : Dell Inc., une société sise à One Dell Way, Round Rock, Texas 78682 USA, numéro d'identification fiscale 74-2487834 ; et Secretlab : Secretlab SG Pte. Ltd., une société de droit de Singapour enregistrée sous le numéro 201506443C, et sise au 351 Braddell Road #05-02, Singapour 579713 (ci-après les « **Partenaires** »).

§ 2 PARTICIPANTS

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale, c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un(e) employé(e) ou un(e) associé(e) d'affaires de l'Organisateur, des Partenaires ou leurs affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'une telle personne.

§ 3 DATES DU CONCOURS

1. Le Concours débutera le 20 décembre à 16 heures CET et se terminera le 10 janvier à 16 heures CET.
2. Toutes les Photographies qualifiées seront publiées sur le site internet du Concours : thewitcher.com/screenshot-contest.

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

3. Les résultats seront annoncés au public le 31 janvier au plus tard.

§ 4 SOUMISSIONS

1. Pour participer au Concours, vous devez nous envoyer votre Photographie conformément au Règlement défini ci-dessous.
2. Chaque Photographie doit être une capture d'écran ou une image prise avec le mode photo du jeu, enregistrée au format .png ou .jpg, et ne doit pas être éditée, améliorée ou modifiée d'une quelconque manière dans quelque logiciel graphique que ce soit, mis à part pour la faire pivoter ou la recadrer. Les Photographies ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.
3. Envoyez-nous votre photographie par le biais du formulaire disponible sur thewitcher.com/screenshot-contest. Les photographies soumises par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
4. Les Photographies peuvent être soumises dans les trois catégories suivantes :
   a). Scènes de la Voie (Monde)
   b). Voyageurs sur la Voie (Personnages)
   c). La Voie du guerrier (Combat)
5. Vous pouvez nous envoyer 1 Photographie par catégorie. Seule la première Photographie que vous nous enverrez sera qualifiée pour le Concours, aucune Photographie supplémentaire ne sera prise en compte dans le cadre de ce Concours.
6. Il n'est pas possible d'effectuer une soumission pour le compte d'une autre personne.
7. La Photographie doit être conforme aux dispositions des lois en vigueur. Plus particulièrement, la Photographie ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, à la propriété intellectuelle ou aux droits personnels d'un tiers.
8. Les Organisateurs se réservent le droit de rejeter ou de disqualifier la Photographie d'un Participant si :
   a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou
   b) la Photographie peut être jugée raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire ou offensante, illégale ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.
9. Bien qu'il soit possible de participer dans plusieurs catégories, un même Participant ne pourra être primé que dans une seule catégorie.

§ 5 DÉCISION

1. 3 Gagnants seront sélectionnés par le jury composé des représentants suivants des Organisateurs (ci-après, le « **Comité du Concours** ») :
   a) Responsable de communauté
   b) Responsable de communauté
   c) Responsable de communauté
   d) Responsable de communauté
   e) Responsable de communauté
   f) Chef photographe du jeu
   g) Spécialiste moteur en jeu

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

h) Photographe du jeu
i) Photographe du jeu
j) Directeur du marketing
k) Graphiste prévisualisation senior

2. Le Comité du Concours choisira les Gagnants en fonction de la créativité, de l'originalité et du respect de la Catégorie de leur Photographie.
3. La décision du Comité du Concours est définitive.
4. Les Photographies et noms des Gagnants seront publiés sur les comptes de réseaux sociaux suivants des Organisateurs :
   - Site internet officiel du concours : thewitcher.com/screenshot-contest
   - Forums officiels des Organisateurs : forums.cdprojektred.com/
   - Page Facebook officielle de The Witcher 3: Wild Hunt : https://www.facebook.com/thewitcher/
   - Profil Twitter officiel de The Witcher 3: Wild Hunt : https://twitter.com/witchergame/
   - Serveur Discord officiel de The Witcher 3: Wild Hunt : discord.gg/thewitcher/

§ 6 DOTATION

1. Les Gagnants de chaque catégorie recevront les prix suivants (ci-après les « **Prix** ») :
   1er prix — valeur estimée : 700 dollars américains
   Fauteuil gaming Secretlab TITAN Evo 2022 The Witcher Edition
   Sac de cadeaux The Witcher
   2e prix — valeur estimée : 225 dollars américains
   Souris Alienware 610m
   Clavier Alienware 510K
   Sac de cadeaux The Witcher
   3e prix — valeur estimée : 180 dollars américains
   Souris Alienware 610m
   Tapis de souris Alienware
   Sac de cadeaux The Witcher
2. Les Organisateurs se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.
3. Pour éviter toute ambiguïté, les Prix décrits ci-dessus sont communs à tous les Participants, quelle que soit la langue du Règlement consulté par le Participant.
4. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par un message direct sur les adresses e-mail utilisées pour soumettre les Photographies (pensez à vérifier votre e-mail pour ne pas manquer ce message). Le message sera envoyé dans les 14 jours calendaires à partir du jour de fin indiqué à l'article 3.1 ci-dessus.
5. Chaque Gagnant disposera de sept (7) jours calendaires à partir du jour où les résultats lui auront été communiqués dans un message par les Organisateurs pour :
   a. confirmer par e-mail aux Organisateurs s'il accepte le Prix ;
   b. indiquer aux Organisateurs l'adresse postale à laquelle envoyer le Prix ;

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

6. Si le Gagnant ne fournit pas aux Organisateurs toutes les informations indiquées au point 5 (a) et (b) ci-dessus ou refuse son Prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit Prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce Prix particulier.
7. Si applicable, à la demande des Organisateurs, le Gagnant devra fournir aux Organisateurs le certificat de résidence fiscale, à jour et valide, délivré par son pays de résidence fiscale et la déclaration de bénéficiaire effectif complétée et signée (exemple joint en Annexe « A »), avant le transfert des Prix.
8. Les Participants reconnaissent et acceptent que la livraison des Prix vers certaines destinations puisse être sérieusement ralentie, voire impossible pour des raisons échappant au contrôle des Organisateurs.
9. Au cas où l'adresse de livraison du Prix indiquée par le Gagnant se trouverait sur un territoire où la livraison du Prix serait impossible ou sérieusement ralentie pour des raisons échappant au contrôle des Organisateurs, les Organisateurs contacteront le Gagnant afin de convenir d'un lieu de livraison alternatif pour le Prix. Les Organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si les informations fournies par le Gagnant ne correspondent pas à l'identité réelle du destinataire, car les articles pourraient être refusés ou ralentis lors du transport ou du passage à la douane.
10. Les résultats du Concours seront annoncés par des messages publics sur les comptes de réseaux sociaux officiels et sur le site internet du concours des Organisateurs, indiqués à l'article 5.4 ci-dessus pas plus tard qu'à la date indiquée à l'article 3.3 ci-dessus.

§ 7 COÛTS LIÉS AUX PRIX

9. Les Organisateurs prendront en charge les frais de transport des Prix.
10. Les Organisateurs s'acquitteront des taxes exigées pour les Prix conformément à la loi polonaise. Les Participants n'auront à s'acquitter que des taxes locales, nationales ou fédérales éventuellement liées aux Prix.
11. À la demande des Organisateurs, le Gagnant/la Gagnante devra fournir aux Organisateurs tout document ou toute information exigible par la loi applicable. Ces documents ou informations peuvent comprendre notamment des informations pour répondre aux obligations d'acquittement des taxes, de lutte contre la fraude et/ou le blanchiment d'argent, et devront être fournis dans les sept (7) jours calendaires suivant l'envoi de la demande des Organisateurs au Gagnant.

§ 8 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En publiant votre Photographie conformément aux dispositions du présent Règlement, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En publiant votre Photographie, vous acceptez, si vous êtes désigné(e) Gagnant, que les Organisateurs puissent utiliser votre nom/pseudonyme, votre Photographie et les informations qu'elle contient pour annoncer les résultats du Concours.

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

3. En publiant votre Photographie, vous déclarez également que :
    - la Photographie est le résultat de votre travail personnel et indépendant ;
    - vous détenez exclusivement tous les droits d'auteur personnels et commerciaux sur la Photographie, notamment les droits de l'utiliser et de disposer de son utilisation dans tous les domaines d'exploitation et de recevoir une rémunération pour son utilisation ;
    - vous avez le droit exclusif d'accorder l'autorisation d'exécuter les droits d'auteur dérivés ;
    - vos droits d'auteur commerciaux, tels qu'indiqués aux points ci-dessus, ne sont pas limités ou liés aux droits de tiers, et n'enfreignent pas les droits de tiers (autres que les Organisateurs) ;
    - vous n'avez accordé aucune licence d'utilisation de la Photographie sous quelque forme.

§ 9 DROITS D'AUTEUR

1. En publiant votre Photographie, vous (le Participant) nous concédez (les Organisateurs) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser la Photographie dans le cadre du Concours, y compris de fournir la Photographie aux membres du Comité du Concours, à la communauté des joueurs, et de la publier sur nos sites internet. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :
    - la production de copies de la Photographie à l'aide de toute technique ;
    - la distribution et la diffusion de la Photographie sur tous les canaux ;
    - la mise à disposition de la Photographie de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 9.1 :
    a. est concédée pour une durée indéfinie dans le cas des Photographies des Gagnants ;
    b. prendra fin immédiatement, si le Participant n'est pas reconnu Gagnant, le jour de l'annonce des résultats comme indiqué dans l'article 3.2 ci-dessus.

§ 10 DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.
2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies volontairement, mais peuvent être nécessaires pour participer au Concours ou, dans le cas des Gagnants, recevoir les Prix.
3. Nous pouvons être amenés à traiter les données personnelles suivantes vous concernant :
4. Participant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse e-mail, toute autre donnée personnelle comprise dans la Photographie (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec les Organisateurs (le cas échéant) ;
5. Gagnant(e) : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse, informations requises par la loi (pour des raisons fiscales, par exemple) ; portrait, toute autre donnée personnelle fournie lors des échanges avec l'Organisateur (le cas échéant).
6. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer le Concours auquel vous participez, notamment afin d'évaluer les soumissions, de décerner les Prix, d'annoncer les résultats, de communiquer avec les Participants et de fournir les Prix aux Gagnants.

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

7. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont nous traitons vos données personnelles dans notre Politique de confidentialité disponible ici : https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy.)

§ 11 INDEMNISATION

Les Organisateurs ne couvriront aucun frais potentiel occasionné au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de la Photographie et la réception du Prix mentionné à l'article 7 ci-dessus.

§ 12 DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement est publié dans les langues suivantes : anglais, polonais, russe, français, italien, allemand, espagnol, portugais brésilien, japonais, coréen, chinois traditionnel, chinois simplifié et arabe.
2. Les Organisateurs déclarent que le Concours n'est aucunement sponsorisé, soutenu ou géré par, ou en association avec les propriétaires des plateformes de réseaux sociaux indiquées à l'article 5.4 ci-dessus. Par conséquent, chaque Participant dégagera ces entités de toute responsabilité vis-à-vis du Concours.
3. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
4. Le Concours ne constitue en aucun cas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre jeu visé par la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux de hasard.
5. Le Règlement entrera en vigueur le 20/12/2022.

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais

ANNEXE A – Exemple de déclaration de bénéficiaire effectif

Je soussigné(e), _____[1], confirme devoir être considéré(e) comme bénéficiaire effectif(-ve) du Prix au sens du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE. Pour être plus précis, je :

1. reçois le Prix dans mon propre intérêt, ce qui inclut le droit de décider seul(e) de son utilisation une fois reçu et de supporter le risque économique lié à la perte de ce Prix ou de sa partie,
2. ne suis pas un agent, un représentant, un fiduciaire ou autre, sujet légalement ou effectivement obligé de transférer tout ou partie de l'indemnité convenue dans le cadre de cet accord à une autre entité,
3. confirme respecter toutes les exigences me permettant d'être considéré(e) comme résident(e) fiscal(e) _____[2] selon la législation nationale et l'accord fiscal bilatéral en vigueur.

Toutes les conditions ci-dessus sont remplies.

Je m'engage à informer les organisateurs au plus tôt en cas de changement de toute information ci-dessus.

Gagnant : .

Date de la signature, signature du gagnant

[1] Veuillez indiquer le nom et le prénom du Gagnant.
[2] Veuillez indiquer le pays de résidence fiscale du Gagnant.

NIP : PL 734-28-67-148
Kapitał zakładowy : 100.738.800 zł (wpłacony w całości)
KRS : 0000006865, Sąd Rejonowy dla m.st. Warszawy - XIV Wydział Gospodarczy KRS
NIP : PL 734-28-67-148
Capital social : 100 738 800 PLN (entièrement versé)
Numéro de Registre Polonais KRS 0000006865, Cour fédérale de Varsovie, 14e Département Commercial du Registre National Polonais